

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU
DEVELOPPEMENT DURABLE, DES EAUX, FORETS,
CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS, CHASSE
ET PECHE

DIRECTION DE LA FAUNE ET DES AIRES
PROTEGEES

N° _____ MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP/DFAP.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

**RAPPORT SUR L'ETAT DE
CONSERVATION DU PARC NATIONAL
MANOVO GOUNDA SAINT- FLORIS
INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE
MONDIAL DE L'UNESCO EN PERIL
République Centrafricaine**



FEVRIER 2017



Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie) :

PARC NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS (République Centrafricaine) (N°475)

1. Résumé analytique du rapport

Ce rapport décrit l'état de conservation du Parc National MANOVO-GOUNDA Saint Floris (PNMGSF), (République Centrafricaine) (N° 475). Il constitue la réponse de la République Centrafricaine à la (Décision : 40 COM 7A.34) du Comité du patrimoine mondial, laquelle décision s'inscrit dans l'esprit des décisions antérieures suivantes : (Décision : 38 COM 7A.34) et (Décision : 39 COM 7A.1) auxquelles quelques éléments de réponses ont déjà été fournis par le document WHC/16/40.COM/7A.Add.

Depuis la notification de la (Décision : 40 COM 7A.34) deux projets sont mis en œuvre à savoir Ecosystème Faunique du Nord-Est de la RCA (ECOFAUNE+) financé par le fonds européen BEKOU et le Programme de Conservation de la Biodiversité d'Afrique Centrale-Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC) par la Banque Africaine de Développement pour poursuivre les efforts de préservation de la valeur universelle exceptionnelle du PNMGSF.

Plusieurs réalisations ont été faites dans le domaine de la réhabilitation des infrastructures, l'achat des équipements, le renforcement des sites par le personnel qualifié, la formation du personnel et certaines activités de terrain déjà mise en œuvre par les deux projets.

Notons que quelques problèmes de conservation existent encore partiellement dans la zone dont les principaux sont la porosité des frontières et la transhumance transfrontalière. A l'instant, aucune restauration potentielle importante, ni des grandes constructions existent à l'intérieur du bien.

La République Centrafricaine à travers le projet ECOFAUNE + et au regard des circonstances nationales et locales actuelles a noté une relative accalmie de la situation sécuritaire dans la région nord de la RCA. En lien avec la préparation du lancement du programme de DRRR, elle a adopté un plan d'action d'urgence axé sur l'assurance et la mobilisation de toutes les parties prenantes en faveur du démarrage rapide des mesures correctives adoptées, notamment la mise en œuvre du projet ECOFAUNE +, l'aménagement et la sécurisation des points chauds de haute biodiversité à l'intérieur du PNMGSF et des secteurs d'amodiation adjacents.

Par conséquent, le pays à travers les deux projets sur le terrain a conclu qu'il serait prématuré, potentiellement décourageant et préjudiciable d'envisager un retrait du PNMGSF de la liste du patrimoine mondial avant la mise en œuvre jusqu'à terme des mesures correctives prévues.

2. a-Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le comité du patrimoine mondial

Dans le cadre des engagements du Gouvernement à poursuivre ses efforts de préservation de la valeur universelle exceptionnelle du PNMGSF, deux projets sont mis en œuvre : Ecosystème Faunique du Nord-est de la RCA (ECOFAUNE+) financé par le fonds européen BEKOU et PCBAC-SEAC par la Banque Africaine de Développement.

Le premier projet mentionné s'inscrit dans la suite du PDRN, ECOFAC et de l'ECOFAUNE-RCA financés par l'Union Européenne.

L'objectif général du projet est d'améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la RCA dans une perspective de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

L'objectif spécifique envisagé est la sauvegarde des écosystèmes du Nord-est de la RCA menacés par la pression anthropique, l'instabilité et l'insécurité.

De manière plus explicite, Ecofaune+ composante Nord se veut de : faciliter la présence et la proximité de l'Etat et des institutions vis à vis des populations du Nord-est de la RCA ; maintenir une surveillance dissuasive nationale et sous régionale de manière à réduire la pression des usagers transfrontaliers sur les ressources naturelles ; encourager la reprise des activités touristiques pour soutenir et revitaliser l'économie locale ; poursuivre le processus de formation qualifiante des jeunes pour leur insertion dans la vie professionnelle ; contribuer au dialogue régional autour des questions de transhumances transfrontalières et de lutte anti-braconnage avec les acteurs en RCA, au Tchad et au Soudan.

Les activités du projet sont organisés en trois volets sectoriels (volet aménagement participatif et durable, volet gestion durable des écosystèmes LAB améliorée, et volet développement économique de sociale des populations) et 2 volets transversaux à savoir le volet monitoring écologique et le volet coordination politique et communication au sein duquel intervient l'Expert national Chargé de la Coordination Institutionnelle et politique.

Le second projet à savoir le PCBAC-SEAC qui a pour objectif de stabiliser la taille de la population d'éléphants de savane au Cameroun et au Tchad et d'appuyer les institutions en charge de la protection de la faune et de la flore en RCA. Le programme s'articule autour de deux composantes : (i) Gestion transfrontalière améliorée avec des volets lutte anti-braconnage et sensibilisation ; et (ii) Gestion du programme.

Réalisations dans et autour du Bien

Infrastructures :

- La réhabilitation entière de la base vie de Baminguid depuis 2016 ;
- La réhabilitation entrevue de la base vie de Manovo ;
- La réhabilitation du complexe bureau et logement de la Direction Régionale en charge de la faune ;
- La réhabilitation et l'entretien annuel des pistes de surveillance (2000Km) en 2016 dans le parc national Bamingui-Bangoran, réserve de biosphère et les Zones Cynégétiques Villageoises(ZCV) avoisinant le bien.

Equipements :

- Trois nouveaux véhicules tout terrain en plus des cinq anciens;
- Dix nouvelles motos acquises en plus des cinq anciennes ;
- Trois drones en cours de livraison pour la surveillance des parcs ;
- 120 Uniformes des éco gardes (tenues, chapeaux, ceinturons, rangers, pataugas, maillots, etc.) ;
- Equipements de brousse (sacs à dos, tentes, sacs de couchage, etc.) ;
- Matériels de communication (4 thurayas, 16 radios VHF et batteries, 1 radio HF pour le véhicule, 1 radio relais VHF) ;
- Matériels de visibilité (12trapscaméras numériques IR.MC 32 GB, 16 appareils photos numériques) ;
- Matériels de vision (16 jumelles 10X42 camo, 6 jumelles vision nocturne, 6 jumelles avec télémètre, etc.) ;
- Matériels de navigation (16 GPS Garmin ETREX 30) ;
- Matériels de protection (20 gilets par balle).

Ressources Humaines :

- Deux AT en matière de LAB ;
- 1 conservateur et son adjoint ;
- 40 éco gardes ;
- Personnel d'appui(10) ;
- Tacherons pour les travaux de réhabilitation des pistes.

Formation du Personnel :

- Formation sur la LAB (première phase Avril 2017, deuxième phase Novembre 2017) ;
- Renforcement des capacités des organes communautaires de gestion des ZCV riveraines des parcs nationaux (deuxième semestre 2017) ;
- Formation sur l'élaboration et la gestion des micro- projets communautaires et individuels (deuxième semestre 2017) ;
- Formation sur les procédures de gestion du fonds inter communautaire d'écodéveloppement (deuxième semestre 2017) ;
- Formation des communautés locales sur la gestion des conflits (deuxième semestre 2017) ;

- Formation sur le suivi écologique en Décembre 2016 ;
- Formation sur l'application de la Loi (Avril 2017);
- Formation sur le SIG en Mai 2016.

Activités :

- LAB (35 missions de terrain depuis Aout 2016) ;
- Réforme des outils de gestion (finalisation du processus d'adoption du nouveau code de la faune et des aires protégées, protocole spécifique LAB dans le cadre de l'accord de coopération tripartite Cameroun-RCA-Tchad-décembre 2016, stratégie nationale de lutte anti braconnage) ;
- Aménagement du territoire dans et autour des aires protégées et les zones périphériques (processus enclenché depuis le mois d'octobre 2016) ;
- Bio monitoring (TDR, études préalables réalisées et l'inventaire aérien prévu pour le 15 Mars 2017) ;
- Accompagnement social (micros projets identifiés, processus de formation qualifiante des jeunes désœuvrés, processus de relance des activités de chasse sportive amorcé).

2 . b-Calendarier pour la mise en œuvre des mesures correctives

Le calendrier de mise en œuvre des mesures correctives découle du chronogramme d'exécution des projets susvisés. Toutefois, certaines activités sont saisonnières en raison des contraintes climatiques. Avec l'acquisition des nouveaux outils de surveillance (drones, cameras traps) la performance de la surveillance sera améliorée.

Un financement entrevu dans le cadre du programme régional ECOFAC VI (11^e FED) permettra d'assurer le relai d'ECOFAUNE+ à partir de 2019.

2 . c-Des progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité

- Le processus d'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire est en cours ; il sera suivi de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion du PNMGSF et de plan simple de gestion des ZCV ;
- La signature d'un accord Tripartite de LAB entre la RCA, le Tchad et le Cameroun ;
- L'élaboration d'un protocole spécifique de la surveillance et de la LAB entre la RCA, le Tchad et le Cameroun;
- L'accord de financement prévu dans le cadre du 11^{eme} FED au projet ECOFAUNE+ qui intègre les problématiques sous régionales de gestion des Aires Protégées dont l'approche transfrontalière qui implique le Parc National de Manovo Gounda Saint Floris ;
- Une forte implication des communautés locales dans la gestion des Aires Protégées du Nord-est dont le Parc National Manovo Gounda Saint- Floris ;
- Le recours aux nouveaux outils de surveillance (drones, cameras traps) ;
- Renforcement des dispositions législatives et réglementaires relatives à la criminalité faunique (Code de protection de la faune, la stratégie nationale de LAB et le plan

d'action national pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales).

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les l'Etat (s) partie (s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

- L'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques par rapport à la superficie du Parc ;
- La porosité des frontières ;
- La transhumance transfrontalière ;
- L'exploitation minière artisanale ;
- L'insécurité.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle (s) construction (s) potentiel (s) qui pourrai (ent) être entreprise (s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrai avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

Non applicable pour le moment.

5. Accès public au rapport sur l'état de conservation

La RCA autorise la publication de ce rapport.

Fait à Bangui, le **16 MARS 2017**

Le Directeur de Cabinet



Yalibanda
YALIBANDA